City Pro
Professionnels de Formation

Programme de Formation

FORMATION ET TESTS CACES® R490 - DEBUTANT
GRUES DE CHARGEMENT

PERSONNES CONCERNÉES
Toute personne appelée à manipuler une grue de chargement.

PRÉ–REQUIS
- Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées)
- Posséder les aptitudes médicales requises et validées par la médecine du travail
- Comprendre le français

DUREE
Variable en fonction de l'expérience et des catégories (se reporter au devis ou à la convention de formation).

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES
- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Organisation par ateliers pédagogiques
- Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise, et répondant aux exigences de la recommandation R490
- Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie.

VALIDATION DES ACQUIS
Pour obtenir le CACES®, le candidat doit à la fois remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques et pratiques définies par la recommandation.

DISPOSITIF DE SUIVI
Feuille d'émargement par ½ journée et attestation de stage

LIEU DE LA FORMATION
Au sein d'une agence CITY PRO où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT
Pour plus d'informations contacter notre conseiller en formation ou notre référent handicap.

CONTEXTE
Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084, arrêté du 2 décembre1998.

OBJECTIFS DE LA FORMATION
L'apprenant doit au terme de cette formation, disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité. L'objectif de la formation est notamment de lui apporter les compétences nécessaires à la conduite d'une grue de chargement en situation de travail, de lui transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de ce matériel, de lui communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation, de lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

Il devra maîtriser la conduite des grues de chargement conformément à la recommandation R490 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) et obtenir le CACES® R490.

CONTENU DE LA FORMATION
Répondant à l'annexe 2 du Référentiel de connaissances de la recommandation R490 de la CNAM :

FORMATION THEORIQUE (7 heures minimum)
A - Connaissances générales
B - Technologie des grues de chargement
C - Notions élémentaires de physique
D - Stabilité des grues de chargement
E - Déplacement des grues de chargement sur site
F - Risques liés à l'utilisation des grues de chargement
G - Exploitation des grues de chargement
H - Accessoires de levage et règles d'élingage
I - Vérifications d'usage des grues de chargement

FORMATION PRATIQUE (7 heures minimum)
A - Prise de poste et vérification
B - Conduite et manœuvres
C - Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance
D - Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (en option)

CONDITIONS DE PASSAGE DU TEST CACES® (3h30 minimum)
Test d'évaluation réalisé par un testeur certifié, composé d'une épreuve théorique sous forme de QCM (environ 1h) et d'une épreuve pratique constituée d'un ensemble de réalisations prédéfinies en situation de travail (de 1h environ)